

Comité syndical du 19 décembre 2022

[DL 2022_12/10](#)

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ FT2022-01 FOURNITURES ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS ET ACCESSOIRES – 5 LOTS

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **12 décembre 2022**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle, Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le **lundi 19 décembre 2022 à 10h00**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mme FOUNAUD-VEYSSET et DUCOS, MM. BARJOU, BRUYÈRE, CAMINADE, COLLADO, DERC, DUFOURG, GOZZERINO, LAVILLE, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, PIN, ROSIER, SOUBIRON, VERDELET (17)

Représentés : Mme ARMELLINI par Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme BONNEAU par M. PIN, M. DE COLOMBEL par M. LORENZELLI, M. BOUSQUIER par M. MASSET, M. KLEIBER par M. COLLADO, M. LERDU par M. VERDELET, M. ROSO par M. BARJOU, M. SEGALA par M. CAMINADE (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 17

Représentés : 8

TOTAL : 25

Étaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY et M. Jérôme GALPIN

[DL 2022_12/10](#)

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ FT2022-01 FOURNITURES ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS ET ACCESSOIRES – 5 LOTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2022_10/16 autorisant le lancement d'un marché à groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de composteurs individuels et collectifs et leurs accessoires, ainsi que le retour des conventions de 8 collectivités,

Considérant que la consultation FT2022-01 a été lancée le 10 novembre 2022 sous forme d'un appel offres ouvert sur les supports suivants : plateforme d'achats, BOAMP, JOUE,

Au terme du délai limite de remise des offres fixé au 12 décembre 2022 à 12h, 9 plis ont été reçus dont le détail est le suivant :

- 1 candidat pour le lot 1
- 2 candidats pour le lot 2
- 2 candidats pour le lot 3
- 2 candidats pour le lot 4
- 2 candidats pour le lot 5

Considérant l'ouverture des plis le 12 décembre 2022 ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 19 décembre 2022;

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2022 et son PV de décision, il a été décidé d'attribuer les lots et afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il convient d'autoriser le Président à signer le marché FT2022-01 « Fourniture et livraison de composteurs et accessoires » pour les 5 lots,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer le marché FT2022-01 « Fourniture et livraison de composteurs et accessoires » dont les lots ont été attribués comme suit:
 - **Lot 1 Composteurs individuels plastiques** : entreprise QUADRIA pour un montant 241 619,00 euros HT ;
 - **Lot 2 Composteurs individuels bois** : entreprise MSE 47 APIHA pour un montant de 107 096,00 euros HT ;
 - **Lot 3 Composteurs collectifs plastiques** : entreprise QUADRIA pour un montant de 7583,00 euros HT ;
 - **Lot 4 Composteurs collectifs bois** : entreprise EMERAUDE CREATION pour un montant 16 040,60 euros HT ;
 - **Lot 5 Bioseaux spécifiques** : entreprise QUADRIA pour un montant de 2120,00 euros HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent marché est passé pour une durée initiale de 12 mois renouvelable trois fois 12 mois par tacite reconduction à compter de la notification de chacun des lots ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les montants seront répartis en fonction des bons de commande émis par les différentes collectivités, inscrits dans leurs budgets respectifs ;
- Article 4 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération notamment les pièces constitutives du marché pour les 5 lots ;
- Article 5 : **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement ou la prise d'avenant au présent marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Tout avenant supérieur à 5% du montant initial du présent marché devra faire l'objet d'un avis de la CAO avant prise de décision par le Président.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 20 décembre 2022

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage

le 21 décembre 2022